

## Fiche de proposition d'action – Groupe de travail n° 1

<b>Action proposée par :</b>	EFA-CGC syndicat de la forêt, l'environnement et l'agriculture
<b>Titre de l'action proposée</b> <i>1 à 2 lignes</i>	Former les acteurs forestiers de terrain aux risques émergents.
<b>Description de l'action proposée</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Mettre en place des formations et des transferts d'expériences pour les acteurs forestiers de terrains agissant dans les zones à risques croissants, notamment le risque incendie. Des jumelages entre territoires (Parc Naturel régionaux, Charte Forestière de Territoire) peuvent être le support de ces transferts en s'appuyant sur les compétences des structures de RDI forestier et les réseaux.
<b>Opportunité et enjeux : à quels questionnements du GT1 répond l'action proposée</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Comment mieux prévenir et renforcer la protection de ce stock de carbone forestier contre les impacts des catastrophes (incendies, tempêtes, évènements climatiques...)
<b>Objectifs de résultat attendus au regard de la thématique du GT1</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Anticipation des risques et des actions de prévention. Mise en place anticipée de cadre de gestion ou d'aides financières (Etat, Région, FEADER) Sensibilisation des populations locales, des élus, des services concernés aux risques émergents.
<b>Évaluation des ressources et moyens à mobiliser</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Financement des formations et soutien financier aux structures de RDI en lien avec des initiatives de jumelage entre territoires.
<b>Contraintes à lever</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Coordination nationale d'actions territoriales ou régionales en utilisant la compétence et l'expérience des réseaux.
<b>Échéance de mise en œuvre et phasage</b> <i>1 à 3 lignes</i>	Dès que possible.
<b>Commentaire</b> <i>libre</i>	Les documents cadre d'aménagement du territoire et de gestion forestière ne pourront prendre en compte les risques émergents que si les rédacteurs et les partenaires ont une connaissance technique préalable des risques et des forces-faiblesses des actions de prévention.

## Fiche de proposition d'action – Groupe de travail n° 1

<b>Action proposée par :</b>	EFA-CGC, syndicat de la forêt, l'environnement et l'agriculture
<b>Titre de l'action proposée</b> <i>1 à 2 lignes</i>	Affirmer le Label Bas Carbone (LBC) comme un outil stable et pérenne de la politique forestière
<b>Description de l'action proposée</b> <i>1 à 6 lignes</i>	La gestion forestière se déroule sur un temps long et les acteurs ont besoin d'outils stables et pérennes pour programmer leur gestion. Afficher le LBC comme un outil pérenne permettra le déploiement d'une politique de recherche de financeurs, le développement de nouvelles méthodes adaptées aux besoins de terrains (forestiers, association environnementales, ...), l'intégration de cet outil de financement pour la programmation des coupes et travaux dans les documents de gestion durable.
<b>Opportunité et enjeux : à quels questionnements du GT1 répond l'action proposée</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Comment améliorer le puits de carbone de la forêt et du bois. Comment amplifier et pérenniser l'accès aux financements carbone
<b>Objectifs de résultat attendus au regard de la thématique du GT1</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Favoriser la récolte de certains peuplements et leur reboisement avec des essences adaptées <b>dans le cadre d'une gestion programmée dans les documents de gestion durable (DGD)</b> (possibilité d'évaluer l'effort prévisionnel).
<b>Évaluation des ressources et moyens à mobiliser</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Affichage politique du MAA et du MTE, et du parlement. Financement de soutien à l'élaboration de nouvelles méthodes. Soutenir des concertations territoriales ou régionales pour faire émerger de nouvelles méthodes.
<b>Contraintes à lever</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Adapter les méthodes LBC aux besoins des forestiers et des financeurs, Favoriser la concertation pour proposer des méthodes efficaces et consensuelles.
<b>Échéance de mise en œuvre et phasage</b> <i>1 à 3 lignes</i>	Dès que possible.
<b>Commentaire</b> <i>libre</i>	

## Fiche de proposition d'action – Groupe de travail n° 2

<b>Action proposée par :</b>	EFA-CGC, syndicat de la forêt, l'environnement et l'agriculture
<b>Titre de l'action proposée</b> <i>1 à 2 lignes</i>	Donner les moyens aux acteurs publics et privés de mettre en réseau les expérimentations passées et futures sur les essences et les modes de gestion adaptées au climat futur.
<b>Description de l'action proposée</b> <i>1 à 6 lignes</i>	L'adaptation des forêts au climat de demain passera par l'adaptation des modes de gestion et la migration assistée des essences qui ne fait pas toujours consensus. Il est essentiel de pouvoir tirer profit de toutes les expérimentations qui ont été menées et qui seront menées en réponse à cet enjeu. La mise en commun des informations et des protocoles pour une analyse plus globale des données disponibles nécessite des moyens spécifiques qui ne sont pas disponibles aujourd'hui. Le déploiement du réseau ESPERANCE pourrait contribuer à cet objectif.
<b>Opportunité et enjeux : à quels questionnements du GT2 répond l'action proposée</b> <i>1 à 6 lignes</i>	L'action répond à deux questionnements du GT2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un an après la feuille de route de l'adaptation au changement climatique : état d'avancement ? Quels leviers à améliorer/accélérer ? ⇒ Actions A1, A3, A4 et C2</li> <li>- Quels peuplements en danger ? Quelles essences demain pour quels usages ?</li> </ul>
<b>Objectifs de résultat attendus au regard de la thématique du GT2</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Permet de renforcer la coopération entre les structures publiques et privées qui agissent dans les territoires pour tirer le meilleur profit des expériences passées et mettre en œuvre de nouvelles expérimentations sur l'adaptation des essences et provenances au climat futur. Un renforcement des moyens pour analyser le maximum de situations où des essences ont déjà été testées par le passé doit permettre d'améliorer les réponses aux nombreux questionnements sur ce sujet. La mise en réseau des acteurs pour l'installation de nouvelles expérimentations rendra celles-ci plus complémentaires et efficaces et en adéquation avec les attentes collectives.
<b>Évaluation des ressources et moyens à mobiliser</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Le RMT AFORCE a déjà initié le travail dans le cadre du projet ESPERANCE : zones à enjeux définis, protocoles d'expérimentation partagés, filières d'approvisionnement identifiées. La poursuite d'ESPERANCE nécessite a minima le financement sur plusieurs années d'un chargé de mission pour animer le réseau des acteurs qui contribuent à la démarche et de financements pour développer une plateforme internet de partage des données et de communication sur les travaux menés.
<b>Contraintes à lever</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Une des contraintes fortes sur l'expérimentation des essences et provenances adaptées au climat futur est l'approvisionnement en plants parfois issus d'autres pays. Un autre point fondamental est le partage des objectifs et garanties sur la prise de risque minimum pour l'environnement avec l'ensemble des parties prenantes.
<b>Échéance de mise en œuvre et phasage</b> <i>1 à 3 lignes</i>	L'action peut être mise en œuvre dès 2022 pour une durée de plusieurs années (au moins 3).
<b>Commentaire libre</b>	Voir les éléments sur le projet Esperance sur le site du RMT AFORCE, notamment les vidéos de l'évènement du 26 mai 2021.

## Fiche de proposition d'action – Groupe de travail n° 2

<b>Action proposée par :</b>	EFA-CGC, syndicat de la forêt, l'environnement et l'agriculture
<b>Titre de l'action proposée</b> <i>1 à 2 lignes</i>	Affecter chaque année un taux significatif déterminé des finances publiques dédiées à la filière bois pour soutenir les réseaux.
<b>Description de l'action proposée</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Les réseaux d'acteurs contribuant à l'adaptation des forêts aux changements climatiques (RMT AFORCE, GIP ECOFOR, DSF, RENECOFOR, ...) disposent aujourd'hui de moyens insuffisants avec un manque de visibilité dans le temps pour répondre pleinement aux enjeux majeurs des forêts face au changement climatique. Acter le fait d'affecter un taux significatif déterminé des finances publiques dédiées à la filière bois pour soutenir ces réseaux garantirait la visibilité nécessaire au fonctionnement et à la pérennité de ces réseaux.
<b>Opportunité et enjeux : à quels questionnements du GT2 répond l'action proposée</b> <i>1 à 6 lignes</i>	L'action répond à plusieurs questionnements du GT2 : Un an après la feuille de route de l'adaptation au changement climatique : état d'avancement ? Quels leviers à améliorer/accélérer ? Quels peuplements en danger ? Quelles essences demain pour quels usages ? Comment prendre en compte les impacts du changement climatique sur la résilience des forêts dans les aires protégées ?
<b>Objectifs de résultat attendus au regard de la thématique du GT2</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Face aux enjeux considérables du changement climatique, le décroisement est indispensable pour gagner en efficacité et en capacité à proposer des solutions nouvelles et consensuelles. Il faut décroiser les actions et projets entre structures, entre centres d'intérêt, entre compétences, entre territoires (public et privés, entre régions, ...). Les réseaux constituent des leviers formidables pour atteindre cet objectif. Leur donner des moyens conséquents et pérennes donnerait un coup d'accélérateur aux changements de pratique.
<b>Évaluation des ressources et moyens à mobiliser</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Il est proposé de définir un taux à appliquer au budget de l'Etat dédié à la filière bois qui serait fléché pour le financement des réseaux travaillant sur l'adaptation des forêts au changement climatique.
<b>Contraintes à lever</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Contraintes réglementaires ?
<b>Échéance de mise en œuvre et phasage</b> <i>1 à 3 lignes</i>	Peut être mis en œuvre dès la loi de finance 2023.
<b>Commentaire libre</b>	Le taux défini doit permettre d'augmenter notablement les moyens mis actuellement à disposition des réseaux.

## Fiche de proposition d'action – Groupe de travail n° 2

<b>Action proposée par :</b>	EFA-CGC, syndicat de la forêt, l'environnement et l'agriculture
<b>Titre de l'action proposée</b> <i>1 à 2 lignes</i>	Mettre à profit les outils de diagnostic sylvoclimatique pour identifier les territoires les plus exposés aux risques climatiques et accélérer la prise de conscience.
<b>Description de l'action proposée</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Plusieurs outils et éléments de connaissances, fruit du travail des réseaux, sont disponibles pour effectuer des projections à l'échelle du territoire métropolitain sur les risques climatiques (stress hydrique, incendies, dépérissements). La réalisation de cartes partagées des zones les plus exposés à l'augmentation du risque selon les différents scénarios disponibles serait un outil de sensibilisation et de prise de conscience performant.
<b>Opportunité et enjeux : à quels questionnements du GT2 répond l'action proposée</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Quels peuplements en danger ? Quelles essences demain pour quels usages ?  Comment prendre en compte les impacts du changement climatique sur la résilience des forêts dans les aires protégées ?
<b>Objectifs de résultat attendus au regard de la thématique du GT2</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Deux types de résultats sont attendus : 1- Des cartes partagées selon les enjeux et les risques intégrant les différents scénarios climatiques disponibles. 2- Une prise de conscience accrue de l'accroissement des risques et de la nécessité de changer les pratiques par la vulgarisation de ces cartes auprès des décideurs et acteurs de terrain
<b>Évaluation des ressources et moyens à mobiliser</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Identification d'un chef de projet. Définition d'une méthode de mise en œuvre et de gouvernance du projet. Production des cartes. Mise en œuvre d'actions d'information et de formation. Et bien sûr, les moyens financiers et humains nécessaires pour réaliser le projet.
<b>Contraintes à lever</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Créer les conditions favorables au consensus sur les projections climatiques à utiliser et les enjeux à traiter.
<b>Échéance de mise en œuvre et phasage</b> <i>1 à 3 lignes</i>	Dès que possible. Travail sur 2-3 ans.
<b>Commentaire</b> <i>libre</i>	

## Fiche de proposition d'action – Groupe de travail n° 2

<b>Action proposée par :</b>	EFA CGC, syndicat de la forêt, l'environnement et l'agriculture
<b>Titre de l'action proposée</b> <i>1 à 2 lignes</i>	Renforcé la politique forestière national comme élément fondamental à la réduction des risques naturels dans les communes de montagne et sur le cordon littoral.
<b>Description de l'action proposée</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Le code Forestier défini dans sa partie législative au TITRE IV : RÔLE DE PROTECTION DES FORÊTS (Articles L141-1 à L144-1) et dans sa partie réglementaire au TITRE IV : RÔLE DE PROTECTION DES FORÊTS (Articles R141-1 à R143-9) plusieurs actions de préventions pour la réduction des risques naturels. Ces forêts qui représentent plus de 400 000 ha nécessitent une prise en compte spécifique au regard de leur situation topographique et de leur importance pour la sécurité des personnes et des biens.
<b>Opportunité et enjeux : à quels questionnements du GT2 répond l'action proposée</b> <i>1 à 6 lignes</i>	A partir des éléments fournis par le GIEC, par l'Agence Européenne de l'Environnement et par les informations mises à disposition par RMT-Aforce, il apparait que toutes les forêts localisées sous une ligne Nantes Orléans, seront fortement impactées par les évolutions du climat. Il est donc indispensable de mobiliser des moyens techniques et financiers pour le renouvellement de ces peuplements dont le rôle est majeur pour la réduction des risques. A ce titre il faut se référer aux travaux du programme Interreg Rock the Alps.
<b>Objectifs de résultat attendus au regard de la thématique du GT2</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Il faut donc notamment : - mettre en œuvre les prescriptions du programme Interreg Rock the Alps pour les zones de montagnes - Renforcer les moyens techniques, humains et financiers pour la gestion des forêts de montagne (notamment RTM) et du cordon dunaire et littoral - Identifier et mettre en œuvre de nouveaux moyens de financement comme notamment, une contribution du fonds Barnier.
<b>Évaluation des ressources et moyens à mobiliser</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Les peuplements forestiers RTM ont été plantés à la fin du XIXème siècle et ils doivent être renouvelés. La question du renouvellement de ces peuplements se pose depuis près de 40 ans sans qu'une politique ambitieuse ne soit réellement mise en œuvre. Les évolutions climatiques fragilisent encore plus des peuplements qui sont des situations stationnelles particulièrement difficiles. Il y a urgence à engager cette démarche de renouvellement coordonné.
<b>Contraintes à lever</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Mettre à jour Le code Forestier défini dans sa partie législative au TITRE IV : RÔLE DE PROTECTION DES FORÊTS (Articles L141-1 à L144-1) et dans sa partie réglementaire au TITRE IV : RÔLE DE PROTECTION DES FORÊTS (Articles R141-1 à R143-9) en créant une ressource affectée au renouvellement de ces peuplements
<b>Échéance de mise en œuvre et phasage</b> <i>1 à 3 lignes</i>	Dès que possible dans le cadre d'un projet de Loi sur l'avenir de la Forêt française.

**Commentaire  
libre**

Il faut protéger la forêt car la forêt nous protège : cette maxime est particulièrement d'actualité pour les forêts de montagne et du cordon dunaire et littoral.

Voici ce qu'écrivait un jeune ingénieur des Eaux et Forêts, Monsieur SURELL, en 1841 :

*« Tous nos mesquins ouvrages ne sont que des défenses, ainsi que l'indique même leur nom ! Ce sont des masses passives opposées à des forces actives, des obstacles inertes et qui se détruisent opposées à des forces vives qui attaquent toujours et ne se détruisent jamais... Pourquoi donc l'homme en demanderait-il pas un secours à ces forces vivantes (les forêts) dont l'énergie et l'efficacité lui sont si clairement révélées ? Pourquoi donc l'homme ne leur demanderait-il pas de faire, de nouveau et par son ordre, ce qu'elles ont fait anciennement sur tant de torrents éteints et par l'ordre seul de la Nature ?*

*La Nature en appelant les forêts sur les montagnes, plaçait le remède à côté du mal : elle combattait les forces actives des eaux par d'autres forces actives empruntées au règne de la vie.*

*De la présence des forêts sur les montagnes dépend l'existence des cultures et la vie de la population. Ici le boisement est une œuvre de salut, une question d'être ou de n'être pas. Il est donc urgent de rappeler les forêts sur les montagnes, puisque ces pays n'existent que par elles."*

## Fiche de proposition d'action – Groupe de travail n° 2

<b>Action proposée par :</b>	EFA CGC, syndicat de la forêt, l'environnement et l'agriculture
<b>Titre de l'action proposée</b> <i>1 à 2 lignes</i>	Adapter la politique de prévention des Feux de Forêts des départements historiquement les plus exposés à l'aléa feu à l'ensemble du territoire métropolitain.
<b>Description de l'action proposée</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Le Code Forestier définit dans sa partie législative au TITRE III : DÉFENSE ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT (Articles L131-1 à L136-1) et dans sa partie réglementaire au TITRE III : DÉFENSE ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊTS (Articles D131-1 à R134-6) plusieurs actions de préventions des risques feux de forêts. Il faut donc étendre ses prescriptions à l'ensemble du territoire métropolitain au regard des évolutions du climat.
<b>Opportunité et enjeux : à quels questionnements du GT2 répond l'action proposée</b> <i>1 à 6 lignes</i>	A partir des éléments fournis par le GIEC, par Météo France, par l'Agence Européenne de l'Environnement et par le RMT-Aforce, il apparait que l'ensemble des forêts métropolitaines seraient soumises au même aléa feux de forêts que celles du Sud-Ouest et du Sud-Est à l'horizon 2050-2100. Au-delà des risques accrus pour la sécurité publique, il est donc fondamental de mettre en œuvre toutes les actions pour pérenniser notamment la ressource bois et l'avenir des entreprises qui transforment notre production bois national. Si nos forêts brûlent que restera-t-il comme matériau bois pour nos entreprises de première transformation ?
<b>Objectifs de résultat attendus au regard de la thématique du GT2</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Il faut donc notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter à l'ensemble du territoire les textes cités plus haut (lois, décrets)</li> <li>- Identifier un représentant de l'Etat dans chaque département chargé de coordonner les actions de prévention des feux de Forêts en lien avec les élus locaux.</li> <li>- Créer des associations/comités, sous l'autorité des maires, de prévention feux de forêt pour coordonner avec les forestiers privés et publics et les sapeurs-pompiers une approche territoriale du risque feux de forêts</li> <li>- Mettre en place un système coordonné de cartographie des accès DFCI</li> <li>- Mettre en place les points de rechargement en eau des camions feux de forêt</li> <li>- Mettre en place des coupures vertes de combustible et compléter le réseau de pistes</li> <li>- Organiser les patrouilles de surveillance dites « armées » pendant les périodes à risques</li> <li>- Former les agents forestiers des territoire septentrionaux</li> </ul>
<b>Évaluation des ressources et moyens à mobiliser</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Lors des grands feux de la fin des années 1980, tout un programme d'actions a été mis en œuvre pour réduire les feux de forêts et leurs conséquences. Il a fallu plus de 10 ans avant que ce programme ne soit réalisé et qu'il permette de réduire de manière substantielle les surfaces de forêts ravagées par le feu.
<b>Contraintes à lever</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Mettre à jour le code forestier au TITRE III : DÉFENSE ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT (Articles L131-1 à L136-1) et dans sa partie réglementaire au TITRE III : DÉFENSE ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊTS (Articles D131-1 à R134-6)
<b>Échéance de mise en œuvre et phasage</b> <i>1 à 3 lignes</i>	Dès que possible dans le cadre d'un projet de Loi sur l'avenir de la Forêt française.

**Commentaire  
libre**

Sans cette vision de la prévention des risques feux forêts avec la coordination technique entre les hommes en vert et les hommes en rouge il n'y aura aucun avenir à toutes les autres actions qui seront menées pour le maintien et la transformation de notre patrimoine forestier national avec toutes les conséquences que cela générera en termes de protection des personnes et des biens. Voici les deux citations de conclusion de cette fiche :

- Voici ce qu'écrivait un jeune ingénieur des Eaux et Forêts, Monsieur SURELL, en 1841 :  
« *Tous nos mesquins ouvrages ne sont que des défenses, ainsi que l'indique même leur nom ! Ce sont des masses passives opposées à des forces actives, des obstacles inertes et qui se détruisent opposées à des forces vives qui attaquent toujours et ne se détruisent jamais... Pourquoi donc l'homme en demanderait-il pas un secours à ces forces vivantes (les forêts) dont l'énergie et l'efficacité lui sont si clairement révélées ? Pourquoi donc l'homme ne leur demanderait-il pas de faire, de nouveau et par son ordre, ce qu'elles ont fait anciennement sur tant de torrents éteints et par l'ordre seul de la Nature ?*

*La Nature en appelant les forêts sur les montagnes, plaçait le remède à côté du mal : elle combattait les forces actives des eaux par d'autres forces actives empruntées au règne de la vie.*

*De la présence des forêts sur les montagnes dépend l'existence des cultures et la vie de la population. Ici le boisement est une œuvre de salut, une question d'être ou de n'être pas. Il est donc urgent de rappeler les forêts sur les montagnes, puisque ces pays n'existent que par elles."*

- Extrait du discours du Comte de MARTIGNAC en 1827 à la Chambre lors de la présentation du Code forestier de 1827 :

« *La conservation des forêts est un des premiers intérêts des sociétés, et par conséquent l'un des premiers devoirs des gouvernements. Tous les besoins de la vie se lient à cette conservation ; (...) Nécessaires aux individus, les forêts ne le sont pas moins aux Etats (..) Ce n'est pas seulement par les richesses qu'offre l'exploitation des forêts sagement combinée qu'il faut juger de leur utilité. Leur existence même est un bien fait inappréciable pour les pays qui les possèdent, soit qu'elles protègent et alimentent les sources et les rivières, soit qu'elles soutiennent et raffermissent le sol des montagnes, soit qu'elles exercent sur l'atmosphère une heureuse et salubre influence ».*

## Fiche de proposition d'action – Groupe de travail n° 3

<b>Action proposée par :</b>	EFA-CGC, syndicat de la forêt, l'environnement et l'agriculture
<b>Titre de l'action proposée</b> <i>1 à 2 lignes</i>	Evaluation cout/bénéfice de la contractualisation des approvisionnements en bois des entreprises de transformation dans les forêts d'Etat et des collectivités, pour un outil performant au service des territoires.
<b>Description de l'action proposée</b> <i>1 à 6 lignes</i>	La contractualisation est mise en place depuis plusieurs années dans les forêts domaniales et tend à se développer dans les forêts des collectivités. L'action consiste à évaluer la pertinence et la performance de cet outil, qui intervient dans la gestion d'un patrimoine public, au travers de quatre critères : performance économique, intérêt pour les filières locales, utilisation optimale du bois suivant sa qualité et respect de la réglementation européenne sur les financements publics. La méthode d'évaluation développée servira à mettre en place un suivi.
<b>Opportunité et enjeux : à quels questionnements du GT3 répond l'action proposée</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Les travaux des Assises de la Forêt font ressortir l'intérêt de la contractualisation des approvisionnements en bois pour les entreprises de transformation. Au vu des enjeux pour la bonne gestion d'un patrimoine public et sa contribution au développement des territoires, il est important de disposer d'un outil simple et performant d'évaluation multicritère.
<b>Objectifs de résultat attendus au regard de la thématique du GT2</b> <i>1 à 6 lignes</i>	L'évaluation et le suivi permettront d'asseoir le développement de la contractualisation dans un cadre sécurisé pour les collectivités et leurs partenaires. La définition de critères clairs permettra le pilotage à différents niveaux d'une politique cohérente, active dans le développement des territoires, respectueuse de l'intérêt général dans la gestion d'un patrimoine public de grande valeur et de critères de qualité environnementale (bilan carbone matériaux / logistique, notamment).
<b>Évaluation des ressources et moyens à mobiliser</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Identification d'un chef de projet. Définition d'une méthode d'évaluation. Données sur les ventes par contractualisation et les entreprises impliquées à recenser et mobiliser. Traitement de l'information. Identification des données manquantes et mesures correctives à mettre en place dans le processus de contractualisation.
<b>Contraintes à lever</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Existence et possibilité d'accéder aux données. Pérenniser la mission d'évaluation au niveau du porteur de projet. Eviter la mise en place d'un dispositif trop lourd ou chronophage, sans retour efficace pour les opérateurs.
<b>Échéance de mise en œuvre et phasage</b> <i>1 à 3 lignes</i>	Pour l'évaluation entre 3 et 12 mois suivant la disponibilité des données et le processus d'élaboration de la méthode (expert ou collégial ou mixte) Pour les mesures adaptatives sur le processus de contractualisation 12 à 24 mois.
<b>Commentaire</b> <i>libre</i>	

## Fiche de proposition d'action – Groupe de travail n° 4

<b>Action proposée par :</b>	EFA-CGC, syndicat de la forêt, l'environnement et l'agriculture
<b>Titre de l'action proposée</b> <i>1 à 2 lignes</i>	Améliorer l'orientation vers les métiers de la filière forêt-bois et renforcer les formations forestières de niveau Master.
<b>Description de l'action proposée</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Développer une campagne d'information au profit des formations forestière et transformation du bois, à destination des jeunes, des enseignants en collaboration avec l'Education nationale mais aussi des filières de reconversion et appuyer les initiatives existantes. Remettre en place des formations complètes de niveau master en gestion forestière en identifiant les parcours de formation au sein des deux écoles proposant actuellement des spécialisations (AGROPARITECH et Bordeaux Sciences Agro, Univ d'Orléans). Délivrer un diplôme spécifique.
<b>Opportunité et enjeux : à quels questionnements du GT4 répond l'action proposée</b> <i>1 à 6 lignes</i>	La relance de la filière forêt-bois française suppose de s'appuyer sur des professionnels formés et compétents, à tous les niveaux et dans tous les métiers. La France dispose encore d'un maillage pour la formation professionnelle et jusqu'au niveau licence en forêt, ou master pour le bois (ESB, ENSTIB) grâce au réseau des lycées agricoles, maisons familiales et rurales et centres de formation des apprentis mais il y a des difficultés à recruter. La formation de niveau master, handicapée par la disparition de l'ENGREF, doit être renforcée en forêt.
<b>Objectifs de résultat attendus au regard de la thématique du GT2</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Redynamiser une formation forestière de niveau master à la hauteur des enjeux et en cohérence avec les formations de nos voisins européens. Communiquer positivement sur les métiers de la forêt pour créer davantage de vocation à tous les niveaux de la filière et améliorer le recrutement des formations du CAP jusqu'au Master.
<b>Évaluation des ressources et moyens à mobiliser</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Moyens de communication au sein de l'éducation nationale, du ministère de l'agriculture et des interprofessions : développement d'une synergie. Mise en place d'un plan de communication pluri-annuel. Réorganisation des formations de niveau master au sein d'Agroparitech, BSA et l'Univ. D'Orléans, moyens humains (enseignement, support, encadrement) et matériel (accueil des étudiants, support de formation, déplacements et partenariats).
<b>Contraintes à lever</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Mise en place d'une synergie interministérielles et avec le secteur. Affecter les moyens nécessaires aux formations forestières (arbitrages inter ou intraministériels)
<b>Échéance de mise en œuvre et phasage</b> <i>1 à 3 lignes</i>	Immédiat pour la campagne d'information (les choix d'affectations se font en avril). Rentrée 2023/2024 pour les formations de niveau master.
<b>Commentaire</b> <i>libre</i>	

## Fiche de proposition d'action – Groupe de travail n° 4

<b>Action proposée par :</b>	EFA-CGC, syndicat de la forêt, l'environnement et l'agriculture
<b>Titre de l'action proposée</b> <i>1 à 2 lignes</i>	Renforcer l'éducation à la nature et au milieu forestier
<b>Description de l'action proposée</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Dynamiser l'animation pédagogique sur la gestion durable de la forêt avec des sorties nature par niveau scolaire (maternelle, école primaire, collège, Lycée) : avoir des forestiers de métier intervenants extérieurs pour l'éducation nationale, produire des fiches de déroulements de sorties scolaires interdisciplinaires adaptées au contexte local
<b>Opportunité et enjeux : à quels questionnements du GT4 répond l'action proposée</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Les effectifs de forestiers diminuent dans le secteur public : en conséquence l'accueil du public scolaire est moins prioritaire. Pour aller au-delà de la sensibilisation, il devient nécessaire de mettre au cœur des préoccupations du jeune public la compréhension des enjeux de gestion durable des ressources renouvelables : la forêt en est l'exemple le plus concret facilement accessible. L'enjeu est de faire comprendre par des données objectives et réelles l'implication des jeunes dans le maintien durable de l'écosystème forestier durable.
<b>Objectifs de résultat attendus au regard de la thématique du GT4</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Interdisciplinarité (éducation sportive, biologie, mathématiques, éducation morale et civique, Histoire, Géographie, Arts plastiques, Sciences économiques et sociales, développement personnel) pour exploiter la sortie de manière complète pour impliquer un maximum d'élèves. Promouvoir les métiers de la forêt et du bois Produire des formations et fiches exemples de déroulement de sorties les plus complètes possibles, adaptées en fonction des matières des enseignants accompagnateurs.
<b>Évaluation des ressources et moyens à mobiliser</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Par académie, identifier et partager entre plusieurs établissements des forestiers comme intervenants extérieurs au sein de l'éducation nationale par embauche ou en prestation d'entreprise de service. Intervenir en complément de l'opération « la forêt fait école » Par académie, créer un groupe de travail constitué d'enseignants de professionnels forestiers gestionnaires et propriétaires avec des thématiques différentes par niveau (maternelle, école primaire, collège, Lycée). Travailler en collaboration avec les établissements d'enseignement forestier, afin de valoriser les métiers de la filière bois et l'orientation vers ces formations trop souvent méconnues.
<b>Contraintes à lever</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Identifier et recruter par académie un forestier polyvalent, communicatif et ouvert au dialogue avec le monde de l'éducation, animateur et coordinateur du projet Identifier les forêts publiques aptes à recevoir le public scolaire de proximité. Prévoir les financements adaptés au sein du ministère de l'éducation nationale pour assurer ces postes ou le recours à des prestataires
<b>Échéance de mise en œuvre et phasage</b> <i>1 à 3 lignes</i>	Identifier et embaucher les intervenants forestiers : 1 <sup>er</sup> semestre 2022 Constitution et animation du réseau / production de fiches : 2 <sup>e</sup> semestre 2022 Animation scolaire : 1 <sup>er</sup> semestre 2023
<b>Commentaire</b> <i>libre</i>	Cette action ne doit pas faire oublier l'importance de la sensibilisation du public adulte (grand public et décideurs) à la forêt, son fonctionnement, sa gestion et son rôle crucial, dès aujourd'hui, dans les enjeux mondiaux majeurs.

## Fiche de proposition d'action – Groupe de travail n° 4

<b>Action proposée par :</b>	EFA-CGC syndicat de la forêt, l'environnement et l'agriculture
<b>Titre de l'action proposée</b> <i>1 à 2 lignes</i>	Communiquer sur la nature et le milieu forestier via les réseaux sociaux
<b>Description de l'action proposée</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Bâtir une plateforme numérique officielle et gouvernementale référencée sur tous les sites officiels
<b>Opportunité et enjeux : à quels questionnements du GT4 répond l'action proposée</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Dans les divergences d'opinion, allant parfois jusqu'au conflit, que nous constatons aujourd'hui, il est frappant de constater que les protagonistes ne s'entendent pas sur les constats. L'exemple des débats, souvent passionnés sur « l'enrésinement » est un exemple intéressant d'incompréhension mutuelle liée à cette absence de définition et connaissances communes. Le sujet de la migration assistée sera forcément crucial. Constat de mauvaise utilisation des réseaux sociaux pour répandre de fausses informations sur la forêt ou localement sur les opérations sylvicoles en cours.
<b>Objectifs de résultat attendus au regard de la thématique du GT4</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Animer un vrai -faux face aux idées reçues sur la forêt Interagir avec les chargés de communication pour relayer les informations locales ou les réponses locales aux sollicitations promeneurs Alerter sur les fake news Comblent le manque de définition commune.
<b>Évaluation des ressources et moyens à mobiliser</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Equipe d'informaticiens Rédacteurs forestiers capable de dégager du temps Animateurs de réseau
<b>Contraintes à lever</b> <i>1 à 6 lignes</i>	Référencer la plateforme dans tous les sites internet ayant rapport la forêt Réactivité par rapport aux questions posées
<b>Échéance de mise en œuvre et phasage</b> <i>1 à 3 lignes</i>	Identification rédacteurs - embauche équipe informaticien / animateur réseau 1 <sup>er</sup> septembre 2022 Mise en route septembre 2022
<b>Commentaire</b> <i>libre</i>	